



**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2021**

L'An deux mil vingt et un, le vingt-quatre septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannaec se sont réunis en séance à 18h15, salle Jean-Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le dix-sept septembre deux mil vingt et un, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme Marie-Hélène NAVINER, Mme. Florence LE MEUR, M. TAERON Arnaud, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

Mme. Christelle BESSAGUET, excusée a donné pouvoir à Mme Marie DUIGOU

Mme. Françoise MONNIER, excusée a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ

M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pour voir à Mme. Odile LE CANN

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.

Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH, Conseiller municipal, comme secrétaire.

**DEL24.09.2021-041 : Demande de subvention de l'association Les amis de Michel Thersiquel**

L'association Les amis de Thersiquel sollicite la Commune de Bannalec pour les soutenir dans la mise en place d'actions de valorisation du fonds Michel Thersiquel mis en dépôt depuis 2012 au Port Musée de Douarnenez.

Les différentes actions se réaliseront à travers :

- Le recensement et la numérisation du fonds
- L'organisation d'expositions
- La publication d'ouvrages
- La médiation culturelle
- La réalisation de tirages selon les demandes

Le montant de subvention sollicité par l'association est de 1000€.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Décide** de verser une subvention de 1000 € à l'association Les amis de Michel Thersiquel au titre de l'année 2021.

**Décide** d'acheter 2 tirages par an choisis par la Commune d'un montant de 500€ chacune à l'association les amis de Michel Thersiquel.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



**Christophe LE ROUX**